

Politique d'Investissement Responsable

Juin 2022

PREAMBULE

En France et en Europe, l'ISR est défini par l'AFG et le FIR-Eurosif¹ comme « un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ». Convaincues de l'importance d'avoir une stratégie d'investissement résolument responsable et soutenable, nos équipes continuent de renforcer nos engagements en faveur de l'investissement responsable.

Cette approche se formalise en 2018 avec l'établissement d'une charte ESG (Environnement, Social et Gouvernance) rédigée avec l'ensemble des collaborateurs. Notre engagement se poursuit avec la signature des PRI (Principles for Responsible Investment) le 2 juillet 2021 et l'établissement d'une méthodologie intégrant les enjeux ESG dans nos investissements favorisant une croissance durable.

En 2021, le fonds Gaspal Croissance Dividendes devient le premier fonds à intégrer une approche ISR ("Best-in-class²") et est conforme à l'Article 8 du règlement européen SFDR. Les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de communication centrale suivant les recommandations de l'AMF (DOC 2020-03). En janvier 2022, le fonds Gaspal Euro Opportunités devient le second fonds action à intégrer une approche ISR « Best-In-Class » et à être conforme à l'Article 8 SFDR.

Notre engagement au sein de Gaspal Gestion

Avec le développement de sa stratégie d'investissement responsable, Gaspal Gestion a souhaité confirmer son engagement avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unis le 2 juillet 2021. En signant ce standard international, Gaspal Gestion s'est engagé à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des portefeuilles.

Gaspal Gestion s'engage à appliquer les six principes des PRI :

Principe 1 : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et les décisions en matière d'investissement.

Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques en matière d'actionariat.

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4 : Nous favoriserons la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes dans le secteur de l'investissement.

¹ <http://www.semaine-finance-responsable.fr/la-finance-responsable/>

² L'approche Best-in-class est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ. Source : Novethic

Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en application des PRI.

Principe 6 : Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des PRI. Il est de notre responsabilité d'encourager les entreprises, par nos investissements, notre dialogue et notre engagement actionnarial, à considérer dans leurs opérations et leur stratégie, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Notre approche de l'investissement responsable

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur des pratiques d'exclusions, sur l'exercice de nos droits de vote et sur notre engagement actionnarial. Ces trois thématiques nous permettent d'identifier les entreprises qui adoptent une démarche responsable, mais aussi d'identifier des risques et opportunités sur chacun des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui pourraient avoir un impact financier. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG à notre politique d'investissement permet à moyen et long terme de réduire le risque de nos portefeuilles.

La prise en compte des critères ESG vient compléter une approche initialement centrée sur les aspects financiers. Cette approche a pour objectif d'identifier les entreprises qui ont de bonnes performances extra-financières afin de les soutenir en leur apportant notre investissement. Nous cherchons également à détecter les risques extra-financiers des valeurs dans le fonds afin de réduire le risque global de nos portefeuilles.

Gaspal Gestion s'engage ainsi à intégrer les enjeux ESG dans ses activités d'investissement. Pour cela, nous avons conclu un partenariat avec l'agence de notation extra-financière Sustainalytics nous permettant d'avoir des données claires et transparentes sur les émetteurs. Ces informations sont ensuite croisées avec une méthodologie d'analyse et de notation extra-financière interne, basée sur une analyse approfondie des critères liés aux trois piliers Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Nous collectons également les données extra-financières fournies par Bloomberg. Pour les données relatives au charbon et au climat, nous nous basons sur les données fournies par les ONG Urgewald, Carbone Disclosure Project et Science Based Targets.

POLITIQUE D'EXCLUSION

Gaspal Gestion a établi une politique formelle d'exclusion, en s'appuyant sur les recommandations du Pacte Mondial des Nations-Unies. Cette politique intègre les droits fondamentaux, les armes controversées, le charbon thermique et le tabac. Elle couvre l'ensemble de nos portefeuilles toutes classes d'actifs et zones géographiques confondues.

Nous excluons les sociétés qui violent les droits fondamentaux en commettant des transgressions avérées à l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes portent sur les droits de l'Homme, la protection de l'environnement et les normes de travail. Pour identifier ces sociétés controversées, nous nous appuyons sur les données fournies par Sustainalytics. Les sociétés faisant l'objet d'une controverse de niveau 5, soit la plus grave, selon Sustainalytics (sur une échelle de 1 à 5) sont exclues de nos investissements, après validation de la controverse par l'équipe de gestion.

Notre politique d'exclusion portant sur les armes controversées nous amène à exclure de nos investissements les entreprises impliquées (par la fabrication, le commerce) dans les armes

controversées visées par les conventions internationales : mines anti-personnel (Convention d’Ottawa de 1999), armes à sous-munitions (Traité d’Oslo de 2008), armes chimiques et armes biologiques (Convention sur les armes biologiques de 1972 et Convention sur les armes chimiques de 1992).

Nous excluons les entreprises du secteur du tabac, telles qu’identifiées par la classification ICB (Industry Classification Benchmark) (Subsector code 45103010).

Afin de répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique, nous avons mis en place une politique d’exclusion portant sur charbon thermique.

Gaspal Gestion a rehaussé en 2022 le degré d’exigence de sa politique d’exclusion relative au charbon. Les critères d’exclusion retenus sont désormais les suivants :

Périmètre d'activité	Critères d'exclusion (*)
Nouveaux projets	Exclusion absolue des entreprises qui développent de nouveaux projets et étendent leurs activités dans le domaine du charbon thermique (mines, centrales et infrastructures).
Extraction de charbon	Exclusion des entreprises minières ayant une capacité annuelle absolue d’extraction de 10 Mt (méga-tonne) de charbon thermique.
Production d’électricité à partir du charbon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exclusion des entreprises dont la capacité de production d’électricité à partir de charbon est supérieure à 10 GW (Gigawatts). ▪ Exclusion des groupes électriciens avec un mix énergétique dépendant à plus de 10% du charbon thermique.
Part de l’activité liée au charbon	Exclusion des groupes miniers et électriciens réalisant plus de 10% de leur chiffre d’affaires grâce au charbon thermique.

Gaspal Gestion s’engage sur un objectif d’exclusion totale de ses investissements des entreprises ayant une activité directe liée au charbon thermique d’ici 2030.

Gaspal Gestion s’engage à l’exclusion de ses investissements des entreprises liées au pétrole et au gaz non conventionnels d’ici 2035.

Pour les fonds catégorisés article 8 selon le règlement européen SFDR, les émetteurs dont la notation ESG s’avère la plus défavorable (risque sévère au sens de Sustainalytics) sont exclus des portefeuilles.

APPROCHE EXTRA-FINANCIERE DANS LES INVESTISSEMENTS

Pour la sélection des valeurs qui vont constituer les portefeuilles, l’équipe de gestion considère les critères financiers et extra-financiers. Pour la partie extra-financière, nous nous appuyons principalement sur les données fournies par Sustainalytics et Bloomberg pour évaluer les performances des entreprises sur leurs critères ESG et leur niveau de controverse.

La suite de cette section concerne uniquement les fonds catégorisés en article 8 du règlement européen SFDR.

Notre processus d'intégration des critères extra-financiers est représenté par une approche Best-In-Class consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Nous effectuons une sélection rigoureuse des titres afin que la note ESG du portefeuille soit meilleure que la note ESG de l'univers d'investissement du fonds après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées au sein de chaque secteur. Les titres sont notés par Sustainalytics sur le critère « ESG Risk Score » pour l'univers d'investissement et le portefeuille. Les titres pourront également être notés par l'analyste de la société via le modèle d'évaluation de performance extra-financière développé en interne, permettant à des titres non couverts par Sustainalytics d'obtenir une note. Lorsqu'une note est attribuée en interne à un titre suivi par Sustainalytics, c'est la moins bonne note entre les deux qui sera retenue dans le calcul de la note globale du portefeuille.

La construction du portefeuille a pour objectif que la note moyenne pondérée ESG du portefeuille soit meilleure que la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers d'investissement initial de chaque fonds est celui défini dans son prospectus. Toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs concernées par notre politique d'exclusion) sont donc éligibles au fond tant que la note moyenne extra-financière du fond est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. La composition de l'univers d'investissement est revue sur une base annuelle.

Les investissements peuvent porter sur des valeurs en dehors de l'univers d'investissement, à condition qu'elles soient en ligne avec la stratégie du fond et validées par l'équipe ESG et les gérants. La part de valeurs notées sur les critères extra-financiers dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% de l'actif du fond. Les notes calculées chaque fin de mois sont diffusées par mail pour information à l'équipe de gestion et à la direction.

MODELE INTERNE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

Un modèle d'analyse ESG a été développé en interne par l'analyste extra-financier. Il permet d'étudier et de délivrer une note représentant la performance ESG de l'entreprise. Le modèle s'appuie sur les critères ESG les plus importants⁴ énoncés par l'association française de la gestion financière (AFG). Le modèle mêle une analyse quantitative à une analyse qualitative.

Les 30 critères génériques utilisés sont répartis de la manière suivante :

- 7 critères environnementaux
- 9 critères sociaux
- 14 critères de gouvernance

(Liste détaillée en annexe I)

Nous fixons une pondération dynamique pour chaque pilier pour le modèle d'analyse standard (cette pondération évoluera selon le secteur considéré et éventuellement selon le business-modèle de l'entreprise) :

⁴ <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/guidepro-esg-200618web.pdf>

- Environnement : de 20% à 30%
- Social : de 30% à 40%
- Gouvernance : de 30% à 40%

Nous prenons parti de surpondérer dans notre modèle interne les critères S et G par rapport au critère E. Les pondérations de chaque pilier s'appuient sur des tables de matérialités et seront différentes selon le secteur considéré. Nous identifions les principaux enjeux ESG secteur par secteur afin de surpondérer ou sous-pondérer des critères en particulier. Par exemple, une banque et un constructeur automobile n'auront pas les mêmes enjeux ESG et nous pondérerons différemment les critères ESG. Par exemple, pour une banque, la répartition de la pondération des piliers est la suivante : E 22,5%, S 40% et G 37,5%. Pour un constructeur automobile : E 25%, S 39,5%, G 35,5%.

A titre indicatif, nous obtenons un équilibre général autour de 25% pour le pilier environnemental, 38,5% pour le pilier social et de 36,5% pour le pilier gouvernance.

Nous évaluons ainsi chaque critère à travers les données recueillies et formulons un commentaire écrit. Notre analyse repose sur des données à la fois quantitatives et qualitatives.

La récupération des données intégrées à notre modèle se fait à la fois via nos prestataires externes (Bloomberg, Sustainalytics) et via les publications financières fournies par les entreprises analysées. Nous récupérons également des données via les sites internet du Carbon Disclosure Project, Glassdoor, Science Based Target et UN Global Compact.

La note obtenue en interne est intégrée au calcul de la note globale des portefeuilles si la société n'est pas suivie par Sustainalytics.

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Gaspal Gestion s'engage à maintenir un dialogue constant et constructif avec les sociétés auprès desquelles nous sommes investis afin d'être un vrai acteur de changement dans le développement des meilleures pratiques ESG. Cette recherche de dialogue avec les sociétés se traduit dans notre activité d'engagement, qui nous mène à dialoguer avec les entreprises dont les actions sont présentes dans nos fonds qui sont mal notées en ESG par Sustainalytics ou controversées. Ces actions ciblées sont en adéquation avec notre philosophie de contrôle du risque et avec notre volonté de contribuer à l'amélioration de performances, financières ou extra-financières, des entreprises investies.

Par ailleurs, nous nous réservons la possibilité d'entamer le dialogue avec des sociétés dont les performances extra-financières globales peuvent apparaître satisfaisantes, mais qui sont confrontées à des critiques vis-à-vis de leur mauvaise gestion d'un enjeu environnemental, social ou de gouvernance clé. Des pratiques d'engagement actionnarial sont menées avec les entreprises dont les actions sont présentes en portefeuille qui sont impactées par des controverses de niveau 4 (sur une échelle de 1 à 5 selon Sustainalytics). Nous nous sommes fixé un délai de trois mois pour entamer ce dialogue avec les sociétés visés précédemment.

POLITIQUE DE VOTE

Gaspal Gestion exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les OPC qu'elle gère dès lors que les titres d'une société représentent au moins 2% de l'actif net de l'OPC concerné. Toutefois, dès lors qu'elle reçoit les formulaires de vote dans des délais adéquats, l'organisation en place au sein de

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031

SA au capital de 278 900 € - RCS Paris 419 439 377 – Siège social : 7 boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS

Téléphone : 01 42 68 19 94 - Télécopie : 01 45 50 14 05 - Courriel : info@gaspalgestion.com

TVA Intracommunautaire : FR96 419 439 377



la Société de Gestion lui permet d'exercer les droits de vote détenus même si le seuil de 2% n'est pas atteint.

ANNEXE I

Liste détaillée de nos critères ESG pour notre modèle interne

Indicateurs ESG	Recommandé par l'AFG	Sources
Indicateurs Environnementaux		
Impacts écologiques sur la Biodiversité / Mise en place d'un système de management, Certification ISO 14 001	Oui	Bloomberg, rapport annuel
Intégration du risque lié au changement climatique	Oui	Rapport annuel, Carbon Disclosure Project
Valeur ajoutée environnementale des produits/services	Oui	Rapport annuel
Consommation d'énergie et sa gestion	Oui	Bloomberg
Emission GES (CO2)	Oui	Bloomberg
Gestion de l'eau et des eaux usées	Oui	Bloomberg
Gestion des déchets	Oui	Bloomberg
Indicateurs Sociaux		
Gestion de l'emploi et des compétences	Oui	Bloomberg, rapport annuel
Formation des employés	Oui	Bloomberg, rapport annuel
Diversité des employés	Oui	Bloomberg
Attractivité de l'entreprise	Oui	Bloomberg, rapport annuel, Glassdoor
Création nette d'emplois	Oui	Bloomberg
Relations fournisseurs	Oui	Rapport annuel
Valeur ajoutée sociale du produit/service "licence to operate"	Non	Rapport annuel
Relations clients (Information auprès des clients, sécurité des produits)	Oui	Rapport annuel
Gestion de la santé et sécurité	Oui	Bloomberg, rapport annuel
Indicateurs de Gouvernance		
Respect des droits humains	Oui	Bloomberg, UN Global compact
Ethique des affaires, pratiques anti-concurrentiel, risque de corruption	Oui	Rapport annuel
Transparence fiscale	Oui	Bloomberg
Indépendance du Conseil d'administration et des autres comités	Oui	Bloomberg
Diversité au du Conseil d'Administration	Oui	Bloomberg
Présence de représentants des salariés au CA	Non	Bloomberg
Séparation fonction PDG et président du CA	Non	Bloomberg
Politique de rémunération du CEO/chairman	Oui	Bloomberg
Existence et indépendance du comité d'audit	Oui	Bloomberg
Frais d'audit	Non	Bloomberg
Durée du mandat des auditeurs	Non	Bloomberg
Tenue des guidelines	Non	Bloomberg
Droits de vote	Non	Bloomberg
Intérêt des minoritaires	Oui	Bloomberg